



Appel à projets PIA3 «Renforcement des filières industrielles stratégiques»



Fiche N° 35

ouverture 22 décembre 2017– **clôture** 13 juin 2018

Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none">- une entreprise ou éventuellement par une structure fédérant plusieurs entreprises, voire une entité représentative des entreprises de la filière (telle une fédération professionnelle, un GIE, une association, un pôle de compétitivité...).-un organisme de recherche ou de transfert de technologie ou une société d'économie mixte, pour autant que les projets associent étroitement des entreprises à leur gouvernance et à leur financement. Le projet peut associer d'autres partenaires le cas échéant, notamment des acteurs publics de recherche.
Pourquoi ?	A pour vocation de sélectionner des projets démontrant un apport concret et déterminant à une filière industrielle ou de services et à sa structuration ; de renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation, en permettant le recours à des moyens de production partagés, ou des infrastructures de tests, d'essais ou de recherche-développement partagés.
Pour quels projets ?	Soutien des projets visant à renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation pour garantir la pérennité du tissu industriel et répondre aux besoins du marché tout en favorisant la prise en compte de la transition écologique et énergétique . Les Projets attendus peuvent prendre la forme de création d'unités industrielles partagées ou de plateformes de service , ou de mise en commun de compétences techniques , ou encore de mise en place d'outils collaboratifs , bénéficiant notamment à plusieurs PME ou ETI issues de cette filière. Ces projets doivent, s'ils sont : <ul style="list-style-type: none">- à vocation nationale ou multirégionale, présenter une assiette de dépenses supérieure à 3 millions d'euros ;- à vocation régionale, solliciter une aide publique supérieure à 2 millions d'euros.
Quel financement par le PIA ?	Le financement apporté dans le cadre de cet appel à projets se fera sous forme d'aides d'Etat constituées de façon mixte de subventions et avances récupérables . Cette aide pourra s'élever jusqu'à 50 % maximum des dépenses d'investissement et de fonctionnement . Un intéressement de l'État au succès du projet est demandé.
Quels critères de sélection ?	<ul style="list-style-type: none">- Dossier complet- Coût total du projet supérieur à 3 millions d'euros, ou projet sollicitant une aide publique supérieure à 2 millions d'euros- Être porté par une entreprise ou une structure fédérant plusieurs entreprises, représentative de la filière, et en capacité (notamment financière) de mener à bien le projet- Enjeu important sur la structuration de la filière- Potentiel de croissance et d'emploi- Qualité du modèle économique, du plan d'affaires et du plan de financement- Contribution à la transition écologique et énergétique, etc.
Qui contacter ? Où se renseigner ?	
Opérateur de l'État	Bpifrance : http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projet-concours/Appel-a-projets-Structuration-de-Filières-3839 Contacts Bpifrance : Julie BAUDET (julie.baudet@bpifrance.fr) – tél. : 01.53.89.78.83 - Maxime DURANDE (maxime.durande@bpifrance.fr) - tél. : 01.53.89.96.37
SGAR Occitanie	Réfèrent de l'appel à projet : Simon Leguil, SGAR et DIRECCTE Occitanie Mél : simon.leguil@direccte.gouv.fr ; Tél : 05 34 45 33 96
Documents de référence	Les dossiers de candidature sont à déposer en ligne sur le site https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs Cahier des charges: http://www.bpifrance.fr/content/download/22116/272584/version/2/file/Cahier%20des%20charges%20CIN%202016-06-03.pdf <u>Dépôt des projets</u> : https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/